

K0235915

ANNEXE 8:

**DECLARATION SOUMISE PAR
JEAN KAMBANDA AUX JUGES
PAR L'ENTREMISE DU BUREAU
DU PROCUREUR DU TPIR A
L'OCCASION DE SA
COMPARUTION INITIALE DU
PREMIER MAI 1998.**

LE MANIFESTE DE LA VERITE SUR "L'A POCALYPSE" AU RWANDA EN 1994**O.1. Introduction.**

Je ne suis pas de ceux qui pensent que les personnes accusées de génocide et autres crimes contre l'humanité sont injustement emprisonnées tant au Rwanda qu'à l'extérieur de ce pays;

Je ne suis pas du nombre de ceux qui affirment qu'il y a trop de gens accusés de génocide dans les prisons rwandaises, même si je sais que c'est exact;

Je ne suis pas de ceux qui disent qu'il y a trop de gens dans les géoles rwandaises injustement accusés de génocide et qu'ils devraient être relâchés sans condition, même si je suis conscient que c'est vrai, sachant que leur libération ne constitue pas en soi une solution, dans la mesure où, pour certains, la prison reste la seule chance de survie;

Je ne suis pas de ceux qui s'imaginent que l'amnistie générale suffirait pour assainir le climat social au Rwanda;

Je ne suis pas de ceux qui, sans scrupule, affirment que seule la pendaison des coupables ou des supposés tels, est susceptible de ramener la paix dans le pays;

Je ne crois pas que la justice tant au niveau national qu'international, telle qu'elle aborde actuellement la question du génocide au Rwanda soit capable de garantir la réconciliation entre les Rwandais;

Je ne suis pas de ceux qui, de façon tellement simpliste, pensent qu'il suffirait de rétablir les HUTU, récemment rapatriés, dans leurs biens pour solutionner la problématique rwandaise;

Je ne suis pas de ceux qui affirment, alors qu'ils savent parfaitement que c'est inexact, que le Rwanda a définitivement réglé la question de ses réfugiés, que seuls les 'génocidaires' errent ici et là dans le monde, en attendant, comme par enchantement, de disparaître, reste à savoir où;

Je ne suis pas de ceux qui affirment qu'en assurant une meilleure représentation des HUTU dans les divers échelons du pouvoir au Rwanda on arriverait à une paix sociale durable dans le pays;

Je ne suis pas de ceux qui espèrent, que si ceux que l'on qualifie au Rwanda d'"INFILTRES" cessaient leurs actes barbares, la sécurité serait automatiquement assurée dans tout le pays;

Enfin, je ne crois même pas que si la paix, la tranquillité et la sécurité revenaient sur l'ensemble du territoire rwandais, que tous les réfugiés HUTU rentraient au Rwanda, qu'ils étaient réhabilités, sans escroquerie, dans leurs biens, et réintégrés en toute dignité dans leurs fonctions d'avant l'exil, que les anciennes Forces Armées Rwandaises étaient réintégrées, sans humiliation, dans les forces gouvernementales, que tous les réfugiés TUTSI, du moins ceux qui le souhaitent, regagnaient leur pays, qu'ils étaient réinstallés là où ils exigent et comme ils le souhaitent, que les forces armées et les milices du F.P.R. cessaient de harceler la population civile et regagnaient leurs casernes, même si tout cela se réalisait, par je ne sais quel hasard, je ne crois pas que la réconciliation entre les Rwandais serait au rendez-vous.

J'affirme que même si toutes ces conditions étaient par hasard réunies, il manquerait l'essentiel pour réaliser l'unité et la réconciliation nationales, à savoir: la VERITE.

Tous les Rwandais, HUTU, TUTSI et TWA, ont besoin de se dire la vérité, toute la vérité, sur leur vie en commun, leur cohabitation hier, aujourd'hui et demain, et, il est plus que probable que cette vérité finira par éclater, dans la mesure où, le masque qu'ils ont toujours mis dans leurs relations est maintenant tombé.

Que l'on ne s'imagine pas qu'il y a un seul Rwandais qui ne connaisse ou ne souhaite pas connaître cette vérité ou qu'elle soit portée à la connaissance du grand public, le seul problème est qu'au fonds chaque Rwandais en a peur.

Chaque Rwandais aimerait connaître la vérité sur les événements qui ont conduit le pays à la destruction, il veut savoir qui l'a rendu orphelin, qui a assassiné ses enfants, ses parents, ses frères et soeurs, ses amis et même ses ennemis, il souhaite savoir qui l'a rendu réfugié, qui l'a expulsé de ses biens, il veut en fin de compte connaître la VERITE.

Dans la tradition rwandaise, dire la vérité tout le temps et en tout lieu est faire preuve d'une mauvaise éducation; c'est pourquoi quand vous demandez à quelqu'un d'où il vient, il vous répondra avec une formule polie qu'il ne sait vraiment pas d'où il vient, si vous insistez pour savoir où il va, il vous répondra par la même formule qu'il ne sait pas où il va.

Par contre, la coutume rwandaise fait un amalgame entre intelligence, malignité, mensonge et ruse.

Ainsi, on dira d'un tel qu'il est intelligent alors qu'il n'est qu'un menteur ou dans le meilleur des cas un rusé, un malin.

Pourtant, cela n'a pas empêché nos ancêtres de mettre en garde les futures générations contre un usage abusif et prolongé du mensonge dans le proverbe qui suit: 'Le règne du mensonge ne dure qu'une saison.'

Ceci me ramène bien entendu sur les paroles mémorables de l'homme d'Etat Américain, Abraham LINCOLN, qui disait, je paraphrase:

'Vous pouvez tromper peu de gens tout le temps, vous pouvez aussi tromper beaucoup de gens pendant un temps limité, mais vous ne pouvez pas tromper tout le monde tout le temps.'

C'est donc vrai que l'on peut croire au mensonge pendant un certain temps au cours duquel le menteur estime, à tort bien entendu, avoir eu tout le monde, et, c'est aussi juste que l'on ne peut pas combattre le mensonge par le mensonge, seule la vérité peut venir à bout de ce vice.

C'est pour toutes ces raisons que j'ai décidé de faire mienne cette devise, simple en parole, mais assez compliquée dans sa pratique, notamment en ce qui concerne le Rwanda et sa tragédie et que je formule comme suit: 'La vérité tout le temps, partout, dans tout et pour tout le monde.'

La vérité que j'ai dite hier a été accueillie avec enthousiasme par certains et perçue comme une trahison par d'autres, je présume qu'il en sera de même aujourd'hui, mais, fier de ma devise, je reste convaincu qu'elle finira par triompher.

A mes amis au sens large avec lesquels j'ai eu à partager un certain nombre de convictions au cours de ces dernières années et qui m'avaient demandé de leur trouver un thème mobilisateur porteur d'espoir, je suis heureux de pouvoir leur annoncer que je l'ai enfin trouvé: c'est LA VERITE, tout le reste peut se construire tout au tour.

A ceux qui ne m'apprécient pas ou n'apprécieront pas ma démarche, et c'est leur droit, je ne peux que leur réaffirmer que la vérité ne peut être source d'injustice, le contraire étant bien entendu vrai, qu'ils doivent en tenir donc compte, et qu'ils sachent que quoi qu'il arrive, la vérité reste la vérité, même si elle ne plaît pas toujours.

Quand on aborde la tragédie rwandaise, la tendance naturelle, et par ailleurs compréhensive, est que chaque rwandais analyse cette situation, non en fonction des faits avérés, mais uniquement selon son appartenance idéologique et surtout ethnique; c'est le règne absolu de la passion, par le fait qu'il n'y a pas eu, à ma connaissance, de Rwandais ou de groupes de Rwandais réellement neutres au cours desdits événements.

Dans la mesure où, par toute une série de circonstances qui restent parfois inconnues du grand public, j'ai pris une part active dans ces événements, j'ai pris la décision de briser la glace qui m'entoure pour faire éclater la vérité.

Je suis tout à fait conscient des conséquences d'une telle démarche sur ma propre personne et je les assume entièrement, j'ai décidé que ça sera ma contribution à la recherche d'une solution au conflit très complexe entre les Rwandais.

Les conséquences que ma prise de position pourrait induire sur mes amis politiques et autres ne me sont pas connues, mais je suis à même d'en présumer la portée, je ne peux que leur répéter ce que j'ai déjà dit, que la vérité ne peut en aucun cas, être source d'injustice alors que le contraire reste vrai.

A ceux qui, par pure passion, refuseront d'affronter la réalité et la vérité de face et ne verront en moi, que ce qu'ils ont, à travers leur prisme de déformation, crû toujours voir, un ennemi, je leur lance un défi, qu'ils fassent comme moi, le pays tout entier ne s'en portera que mieux, qu'ils disent donc eux-mêmes la vérité sur ce qu'ils ont vu et fait au cours de la période sous examen ou alors qu'ils se taisent.

I. LE GENOCIDE DES TUTSI ET LE MASSACRE DE CERTAINS HUTU.

K0235919

Entre avril et juillet 1994, alors que j'étais Premier Ministre du Gouvernement Intérimaire Rwandais et avant, j'ai vu de mes yeux ou j'ai appris des témoins oculaires, que certains HUTU armés de fusils de guerre, de grenades ou d'armes traditionnelles telles que les massues, les machettes, les lances, les arcs et les flèches, les épées et autres bâtons, ont attaqué les résidences des TUTSI et les ont pourchassés là où ils s'étaient réfugiés aux bureaux préfectoraux et communaux, dans les écoles, les églises ou les stades, en vue de les exterminer.

J'affirme que l'objectif était de les exterminer dans la mesure où l'on tuait hommes, femmes et enfants, sans distinction.

Si la communauté internationale considère, juridiquement parlant, les faits que je viens de décrire comme étant du génocide, alors il y a eu génocide des TUTSI au cours de la période où j'étais Premier Ministre entre avril et juillet 1994 et avant. Cette affirmation s'accompagne d'un certain nombre de points d'interrogation.

Jusqu'à date, on a fait et on continue à faire croire aux Rwandais que dans la mesure où ils parlent la même langue, ont la même culture, qu'il y a eu d'intermariages depuis plusieurs siècles déjà et que sais-je encore, ils sont tous les mêmes, que les divisions ethniques ne sont qu'une invention du colonisateur.

J'aimerais bien que ce voeu ne soit pas seulement pieux, mais la réalité est qu'aujourd'hui, le TUTSI, affirme sans vergogne, et il a raison, qu'il n'a été pourchassé au cours de la tragédie susmentionnée que par le simple fait d'être TUTSI.

Ceci tant à démontrer que les Rwandais se reconnaissent ethniquement, qu'on le veuille ou pas, ce qui ne devrait bien entendu pas, être pris pour une justification des actes de génocide commis contre le groupe ethnique des TUTSI et que je condamne, mais le fait de nier purement et simplement, au jour d'aujourd'hui, l'existence des ethnies au Rwanda, constitue un frein à la recherche d'une solution durable et équitable à la crise rwandaise.

La négation, pour des raisons obscures, de cette réalité, conduit à une contradiction, ne serait ce que sur le plan judiciaire, que ce soit pour les tribunaux nationaux ou le Tribunal Pénal International pour le Rwanda.

Si vous êtes de ceux qui sont friands des preuves, il vous suffira de vous adresser à l'Organisation des Nations-Unies, elle-même ayant reconnu le génocide des TUTSI, ne pourra que vous confirmer l'existence de ce groupe ethnique au Rwanda.

Vous ne pouvez pas prétendre qu'il n'existe pas de groupes ethniques différents au Rwanda et en même temps reconnaître, et c'est vrai, j'insiste, qu'il y a eu génocide des TUTSI.

Que l'on puisse politiquement avoir comme objectif, à moyen et surtout à long terme, la suppression de ce clivage entre les ethnies n'enlève rien à cette vérité, mais ne doit pas servir de prétexte pour confisquer tout le pouvoir en vue de le concentrer dans les mains d'un groupe qu'on refuse exprès de nommer pour des raisons démagogiques.

Cette négation des ethnies servant de prétexte et de justification à cette confiscation du pouvoir porte en elle-même les germes d'une nouvelle confrontation, quasi inévitable, entre lesdits groupes ethniques.

Par contre, le citoyen TUTSI a besoin, et il a raison, de connaître l'identité du groupe de personnes qui ont planifié le génocide des TUTSI, il veut savoir qui l'a mis en exécution et si possible, il aimerait avoir des explications au cas où elles existent, sur le mobile qui a conduit autant de gens à s'associer et à accepter de commettre ce crime.

Dans le même temps et au même moment, c'est-à-dire entre avril et juillet 1994, certains HUTU, munis des mêmes armes que celles ci-haut décrites, se sont attaqués consciemment à certains autres HUTU, clairement identifiés comme tels, avec l'objectif, non pas nécessairement, de les exterminer avec toute leur famille, mais d'éliminer ceux qu'ils considéraient comme leurs ennemis par le fait qu'ils n'appartenaient pas aux mêmes formations politiques ou aux mêmes régions; certains étaient massacrés uniquement pour régler des comptes personnels ou pour leur prendre leurs biens.

Une fois de plus, si de tels massacres rentrent, juridiquement parlant, dans la catégorie des crimes contre l'humanité au vue de la législation internationale en la matière, alors il y a eu crime contre l'humanité à l'encontre de certains HUTU entre avril et juillet 1994.

Comme j'ai effectivement décidé de dire la vérité sur ce que je sais de la tragédie rwandaise, je ne peux pas taire le fait que pendant la même période où j'étais Premier Ministre du Gouvernement Intérimaire Rwandais et peu avant, entre avril et juillet 1994, j'ai vu de mes yeux ou des témoins oculaires m'ont appris que l'Armée du Front Patriotique Rwandais, l'A.P.R., composée à majorité par des Rwandais d'ethnie TUTSI, a massacré par centaines de milliers des populations civiles d'ethnie HUTU considérées comme des adversaires de ce Front.

Parmi les personnes qui ont été ainsi massacrées, il y avait aussi bien des femmes, des enfants que des hommes, jeunes ou vieux.

Même si la communauté internationale a été informée de ces massacres, ils n'ont jusqu'à présent pas été qualifiés ou tout simplement reconnus pour des raisons qui restent inconnues.

J'ai cru comprendre que le Tribunal Pénal International pour le Rwanda avait pour mission, de juger tous les faits relatifs au génocide et autres violations du droit humanitaire commis au Rwanda au cours de l'année 1994, et ce y compris la période où j'étais Premier Ministre, j'estime qu'il ne devrait, sous aucun prétexte, refuser de rendre justice également aux HUTU ayant perdu les leurs au cours des massacres ci-haut décrits et j'ajoute qu'il a été informé des faits précis y relatifs.

Pour moi, tout crime doit être poursuivi sans se soucier de la qualité du criminel présumé mais dans l'unique souci de rendre justice et de montrer la vérité.

Seul un tel comportement est susceptible de détendre le climat social au Rwanda, ferait honneur à la justice et convaincrerait ceux qui restent sceptiques quant à la volonté, jusqu'à présent de façade, affichée tant au niveau national qu'international de mettre fin à la culture de l'impunité au Rwanda.

Il ne suffit pas d'exécuter en public, sans aucun jugement, un malheureux soldat ou d'organiser des procès, 'style marketing', à l'encontre de certains militaires triés à la volée et accusés de crimes aux contours mal définis, pour convaincre les victimes HUTU des massacres de l'armée du F.P.R. qu'ils peuvent eux aussi bénéficier d'une justice impartiale.

K0235921

II. L'ASSASSINAT DU PRESIDENT HABYARIMANA.

Je n'ai aucun doute sur le fait que l'attentat contre l'avion du Président Juvénal HABYARIMANA qui lui a coûté la vie ainsi que celle du président du Burundi, Cyprien NTARYAMIRA, a été perpétré par des criminels professionnels bien entraînés et bien renseignés, dans le cadre d'un complot visant à le renverser et qui a mal tourné.

Il ne s'agit donc pas, pour moi, d'un simple accident, comme certains le prétendent, mais bien d'un attentat, ou plus précisément d'un assassinat politique.

L'avion du Président HABYARIMANA a été abattu dans la nuit du 6 avril 1994 vers 20h30 quand il revenait de Dar-es-Salaam en Tanzanie où il avait assisté à un sommet entre les Chefs d'Etat de la Tanzanie, de l'Uganda, du Burundi et du Rwanda.

Ce sommet avait été convoqué à l'initiative du président de la Tanzanie pour traiter de la problématique burundaise et non officiellement pour le cas du Rwanda.

Seuls les quatre Chefs d'Etat ci-haut nommés se sont rencontrés, alors que, d'après les informations diffusées par la Radio Nationale Rwandaise, devaient également être présents, les Présidents Sud-Africain, Zambien, Zairois et le Premier Ministre Ethiopien.

Les raisons de leur absence à cette rencontre restent mystérieuses de même qu'on n'a jamais su pour quel motif il y a eu un changement, à la dernière minute, du lieu où elle devait se tenir.

D'après les enquêtes que j'ai menées sur cet attentat, l'avion du Président HABYARIMANA a été abattu par deux ou trois missiles tirés de KANOMBE, non loin de l'usine de tôles de papyrus, sur la route KIGALI-KIBUNGO.

Deux lance-missiles, sans lunettes de tir, ont été découverts par un sous-officier des Forces Armées Rwandaises à la retraite, habitant à l'époque dans la petite ville proche de KABUGA; cette découverte a eu lieu dans une plantation d'herbes fourragères dans les environs de ladite usine et ces lance-missiles ont été remis au camp militaire de KANOMBE.

Dès le début de la soirée de ce 6 avril 1994, les auditeurs de la Radio Télévision Libre des Milles Collines, R.T.L.M., pouvaient suivre sans discontinuer, de nombreux commentaires sur ce voyage du Président HABYARIMANA en Tanzanie. L'attentat s'est donc produit pratiquement en direct sur les ondes de cette radio.

L'on doit par contre préciser, que bien que selon toute vraisemblance, la Radio Nationale Rwandaise ait été informée de ce drame, elle s'est gardée, pour des raisons inexplicables, d'en faire une moindre allusion lors de ses émissions qui se sont poursuivies, comme si de rien n'était, jusqu'à la fin du programme de la journée de ce 6 Avril 1994 à vingt-trois heures comme d'habitude.

Par ailleurs, comme ne cessaient de le répéter aussi bien la R.T.L.M. que la Radio Nationale Rwandaise, il régnait au Rwanda, à la veille de cet attentat, un climat de méfiance si pas de haine entre d'une part, les partisans du Président HABYARIMANA, composés en majorité de HUTU, et d'autre part, ses adversaires, qui soutenaient ouvertement ou clandestinement le F.P.R., composés majoritairement de TUTSI.

Ce climat de tension était attisé par les incessantes tentatives infructueuses de mise en place des institutions prévues par les accords de paix d'ARUSHA, les deux parties s'accusant mutuellement d'être responsable de ces échecs.

Il faudrait également ajouter, que l'existence, dans les abords immédiats de la ville de KIGALI, de milliers si pas de millions de déplacés de guerre, dont la grande majorité était des militants ou des sympathisants du parti M.R.N.D., a également contribué à la cristallisation des esprits dans les deux camps, et que le manque de volonté de rétablir ces derniers dans leurs biens était manifeste des deux côtés, chaque partie voulant les utiliser comme prétexte pour refuser la mise en application effective de ces accords.

Mais la tension la plus vive entre HUTU et TUTSI était due aux informations, dignes de foi, affirmant que les deux parties en conflit avaient déjà entamé, dans la ville de KIGALI, leurs programmes de distributions d'armes au sein de leurs adhérents respectifs, informations qui étaient confirmées par de multiples assassinats dans les deux camps, à la veille de l'attentat contre l'avion du Président HABYARIMANA.

L'assassinat du Président HABYARIMANA a automatiquement et instantanément été mis sur le dos de ses adversaires que l'on associait au F.P.R. et aux TUTSI en général, malgré le fait que tout le monde savait que certains d'entre eux militaient ouvertement au sein d'autres formations politiques agréées dans le pays, y compris même dans le M.R.N.D.

Il faut rappeler que la M.I.N.U.A.R., la Mission des Nations Unies pour l'Assistance au Rwanda, avait entre autres, la mission d'assurer la sécurité des installations aéroportuaires de KANOMBE et de ses environs, de même d'ailleurs que de toute la ville de KIGALI.

Pour cette raison, je suis de ceux qui pensent que la M.I.N.U.A.R. ne devrait pas se dérober et fuir ses responsabilités en refusant de mener une enquête claire et impartiale sur cet attentat, qui, comme chacun sait, fut l'élément déclencheur de la tragédie rwandaise en général.

A ce sujet, il faut que l'opinion nationale et internationale sache, qu'au nom du Gouvernement Intérimaire Rwandais, j'ai demandé par écrit, dès le mois de mai 1994, au commandant en chef de la M.I.N.U.A.R., de faire mener cette enquête.

Le fait que jusqu'à ce jour, la M.I.N.U.A.R. ou plutôt l'Organisation des Nations Unies, qu'elle était censée représenter, n'ait pas jugé nécessaire de lever le moindre voile sur cet attentat, n'est pas de nature à éclairer l'opinion tant nationale qu'internationale sur la vérité et tendrait à confirmer l'appréhension manifestée par certains sur l'implication de la communauté internationale dans la tragédie rwandaise.

III. L'ASSASSINAT DES CASQUES BLEUS BELGES.

Pour un bon nombre de HUTU, ce fut une erreur de la part de la M.I.N.U.A.R. de s'être attribuée la mission de garde du corps de certains dignitaires en général du Gouvernement Rwandais à l'époque et de la Première Ministre en particulier.

Cette attitude a contribué à couper définitivement les ponts entre ces derniers et la population qu'ils étaient censés représentés et en particulier avec leurs forces armées, dans la mesure où cette mission de garde du corps leur revenait de droit, et que par ailleurs, jusque là du moins, elles n'avaient pas, à ce que je sache, failli à leur devoir.

Ainsi, tous ceux qui bénéficiaient de la protection de la M.I.N.U.A.R. furent-ils rangés du côté des adversaires voire même des ennemis au même titre que l'était le F.P.R.

Le fait que seuls les partisans ou sympathisants de ce Front bénéficiaient de la protection de la M.I.N.U.A.R. fut considéré par ceux qui étaient opposés au F.P.R. comme une preuve irréfutable que celle-ci n'était pas elle non plus impartiale et s'était rangée du côté de celui-ci.

Cette attitude était confortée par le fait que la M.I.N.U.A.R. n'a jamais, jusqu'à ce jour, révélé les résultats des enquêtes maintes fois promises sur les attentats restés inexplicables, quand c'était le F.P.R. qui était pointé pour en être le probable auteur, tel que l'assassinat du Directeur et du personnel de l'usine à thé Cyohoha-Rukeri à KINIHIRA en pleine zone dite alors démilitarisée sous l'entière responsabilité de la M.I.N.U.A.R.

Il était personnellement reproché au contingent belge de la M.I.N.U.A.R., par certains HUTU, de chercher par tous les moyens à les humilier et, aussi bien la Radio Nationale Rwandaise que la R.T.L.M. ne cessaient de relater de nombreux cas de mauvais traitements infligés à certaines personnalités HUTU et impliquant ce contingent.

La plupart des politiciens HUTU se montraient plutôt choqués par une telle attitude inamicale à l'égard de leur communauté par certains militaires belges, par le fait qu'ils entretenaient d'excellentes relations, tant sur le plan personnel que politique, avec de nombreux belges, toutes catégories confondues, et qu'ils estimaient, ne serait ce que de par l'histoire, que personne n'était aussi bien placée qu'un Belge pour apprécier, à sa juste mesure, le conflit qui était en cours au Rwanda; ce qui ne semblait pas être le cas dudit contingent belge.

L'attentat contre l'avion du Président HABYARIMANA s'est donc produit au moment où l'on commençait à soupçonner le contingent belge de la M.I.N.U.A.R. d'avoir une dent contre lui et ses partisans.

Certains n'hésitaient même pas d'affirmer que le Président HABYARIMANA ne bénéficiait même plus du soutien du gouvernement belge notamment suite au retrait, plus que controversé, des soldats belges qui étaient intervenus à son côté au début de la guerre.

Mais de telles rumeurs ont été surtout alimentées par les déclarations plutôt menaçantes du Ministre Belge des Affaires Etrangères lors de sa dernière visite au Rwanda peu avant l'assassinat du Président HABYARIMANA.

Si l'on sait, et c'était à la portée de tout le monde, dans la mesure où la R.T.L.M. l'avait déjà annoncé lors de ses émissions, que deux jours avant l'attentat contre l'avion du Président HABYARIMANA, c'est-à-dire le 4 avril 1994, la Première Ministre avait tenu une réunion avec certains officiers originaires comme elle du sud du pays, pour leur demander de l'appuyer dans sa tentative de Coup d'Etat contre le Président HABYARIMANA, et que la réunion avait tourné court par le fait que lesdits militaires auraient rejeté la proposition leur faite; l'on peut affirmer que les responsables de la M.I.N.U.A.R. pouvaient présumer que dans de telles conditions, la Première Ministre se trouvait être très menacée après cet attentat, auquel elle ne pouvait qu'être associée par ses adversaires.

La question n'est donc pas tellement de savoir pourquoi la M.I.N.U.A.R. a décidé, dans ces conditions, d'envoyer des soldats belges pour assurer la protection de la Première Ministre, mais elle est de savoir pourquoi en nombre aussi limité et sans protections supplémentaires, alors que mêmes les combats entre les Forces Armées Rwandaises et le F.P.R., avaient déjà commencé et qu'on se trouvait par conséquent en pleine guerre.

Les Casques Bleus Belges ont été assassinés en plein jour, dans un camp militaire, ce qui signifie que leurs assassins sont nécessairement connus, du commandement de ce camp et de celui des Forces Armées Rwandaises à l'époque, même si jusqu'à ce jour ils n'auraient rien déclaré, ceci d'autant plus que je sais qu'ils ont réalisé une enquête interne sur cette question.

En ce qui me concerne, je soutiens que ces assassins puissent être recherchés et traduits devant les juridictions appropriées, de même que les officiers supérieurs des Forces Armées Rwandaises et le commandant en chef de la M.I.N.U.A.R., qui étaient en réunion à l'Ecole Supérieure Militaire, non loin de l'endroit où ont été assassinés lesdits Casques Bleus Belges, devraient être entendus, pour savoir ce qu'ils avaient entrepris pour tenter de les secourir, dans la mesure où ils étaient informés qu'ils étaient en danger de mort.

Les différents responsables de la M.I.N.U.A.R., qui ont envoyé ces Casques Bleus Belges dans une mission, qu'ils savaient qu'elle était très risquée, sans protections supplémentaires, si pour des raisons qu'il ne m'appartient pas d'apprécier, ils ne peuvent pas être jugés, devraient, au moins, exprimer leur regret aux familles des victimes et au peuple rwandais dans son ensemble, dans la mesure où ces assassinats ont eu des conséquences directes sur l'étendue des massacres au Rwanda.

Les responsables politiques belges, qui ont pris la décision de retirer du Rwanda le contingent belge de la M.I.N.U.A.R., devraient avoir l'humilité d'accepter leur part de responsabilité dans le génocide et les massacres qui ont suivi leur acte, surtout que l'on sait que c'est par leur intervention que finalement l'O.N.U. a décidé de se désengager complètement du Rwanda pour laisser les Rwandais s'entretuer.

Je me demande personnellement, comment aujourd'hui, ils évaluent la proposition qu'ils ont faite au Secrétaire Général des Nations Unies, de ne pas intervenir pour séparer les belligérants, par le fait que, estimaient-ils, une des parties en conflit allait s'emparer de toute la ville de KIGALI dans les heures qui allaient suivre et ainsi pouvoir sécuriser tout le pays.

La conséquence d'une telle proposition, basée sur une évaluation plus que partisane du conflit, et en définitive erronée, a été que des milliers, si pas des millions de vies humaines qui auraient pu être sauvées ont été massacrées.

Je ne peux également à ce niveau, que condamner, une fois de plus, l'attitude du F.P.R. qui déclarait haut et fort, alors que le génocide était en cours, qu'il combattrait toute force qui tenterait de s'interposer entre les belligérants, dans l'objectif inavoué, de pouvoir se prévaloir plus tard, d'avoir sauvé le pays en arrêtant tout seul le génocide et de justifier ainsi la confiscation de tout le pouvoir pour ses seuls partisans.

Aujourd'hui, le génocide est utilisé, sans scrupule, comme un fonds de commerce et un bouclier qui protège ce Front contre toute poursuite pour son implication dans la tragédie rwandaise, et, la communauté internationale en général et certains responsables politiques belges en particulier, sont comme [amnésiés] face aux massacres *mens* commis par le F.P.R., compte tenu de leur non assistance à peuple en danger depuis le début des hostilités au Rwanda en 1990 et surtout entre avril et juillet 1994.

IV. LES MASSACRES AVANT LA MISE EN PLACE DU GOUVERNEMENT INTERIMAIRE.

D'après mes propres investigations et constatations sur terrain avant que je ne sois nommé Premier Ministre du Gouvernement Intérimaire Rwandais, dès l'annonce de l'attentat contre l'avion du Président HBYARIMANA, des barrières ont été érigées un peu partout dans la ville de KIGALI.

Certaines d'entre elles étaient exclusivement gardées par des militaires des Forces Armées Rwandaises, notamment au centre ville, alors que d'autres, étaient sous la responsabilité des patrouilles mixtes composées de militaires et de miliciens armés et habillés en treillis comme des militaires et qui seront plus tard mieux connus sous le nom d'"INTERAHAMWE". Ces derniers pouvaient même à certains endroits avoir leurs propres barrières.

Ce sont donc surtout ces miliciens et ces militaires qui ont participé aux tout premiers massacres sélectifs dont les victimes, toutes ethnies confondues, avaient la particularité commune d'être des opposants notoires au régime du Président HBYARIMANA et à son parti politique, le M.R.N.D.

Concernant ces miliciens 'INTERAHAMWE', il se disait depuis déjà bien longtemps et personnellement j'en avais la confirmation, que certains membres de la jeunesse des partis politiques M.R.N.D. ou Mouvement Républicain National pour la Démocratie et le Développement, et de la C.D.R. ou Coalition pour la Défense de la République, respectivement connus sous le nom d'"INTERAHAMWE" et 'IMPUZAMUGAMBI', avaient suivi une formation militaire pour, au dire même des responsables de ces formations politiques, défendre la ville de KIGALI en général, et en particulier, assurer la sécurité des militants et des dirigeants de ces deux partis politiques au moment de la reprise des hostilités qui, affirmait-on, seraient les plus menacés.

Toute cette préparation avait eu lieu dans le plus grand secret, mais à partir de la nuit du 6 avril 1994, les miliciens militairement formés ont été vus, à visage découvert, avec leurs armes sur les barrières.

En même temps, toujours avant la mise en place du Gouvernement Intérimaire, dans les quartiers de la ville de KIGALI immédiatement tombés sous le contrôle du F.P.R. dès la nuit du 6 avril 1994, comme à KACYIRU dans les environs de l'hôtel Méridien ou à REMERA autour de l'hôtel et du stade AMAHORU, des militaires du F.P.R. ont massacré des civils d'ethnie HUTU non armés connus pour être des opposants à ce Front.

Quand on aborde la question de la tragédie rwandaise, le génocide des TUTSI devient un paravant pour que ces massacres de civils HUTU par l'armée du F.P.R. ne soient jamais évoqués; pourtant, ces victimes HUTU, attendent eux aussi, d'être défendues par le Tribunal Pénal International pour le Rwanda .

Le génocide des TUTSI, que je condamne sans détour, ne devrait en aucun cas, servir de prétexte pour qui que ce soit, pour refuser de rendre également justice à la population HUTU, victime des massacres commis par le F.P.R. durant toute l'année 1994 et même depuis le premier octobre 1990, autrement on ne devrait pas tarder de parler de déni de justice de la part de ce tribunal; le fait que la plupart de ces victimes HUTU se retrouvent sur des listes qui portent la signature du président du F.P.R. à cette époque, listes qui étaient diffusées dans tout le pays avant le 6 avril 1994, et qui reprenaient presque tous les HUTU considérés comme opposés audit Front, devrait inciter le Tribunal Pénal International pour le Rwanda à approfondir les enquêtes pour éclairer l'opinion tant nationale qu'internationale sur ces assassinats.

V. LA MISE EN PLACE DU GOUVERNEMENT INTERIMAIRE.

Dès la nuit 6 avril 1994, certains officiers supérieurs des Forces Armées Rwandaises, dont la plupart commandaient les opérations militaires dans les différentes régions du pays, se sont réunis à divers endroits de la ville de KIGALI et ont constitué ce qu'ils ont appelé ' le Comité Militaire de Crise'.

Ce qui a pu filtré de ces rencontres, c'est que leur première intention fut de s'emparer de tout le pouvoir, idée qui a très vite été repoussée, faute de consensus.

Ce serait donc cette discorde qui aurait amené ces derniers à requérir l'avis de certains diplomates encore présents à KIGALI sur la mise en place d'un nouveau gouvernement.

Il leur fut recommandé de mettre immédiatement en application les accords de paix d'ARUSHA, en demandant au parti M.R.N.D. de présenter un nouveau candidat à la Présidence de la République en remplacement de feu Juvénal HABYARIMANA, avant de procéder à la formation de l'Assemblée Nationale et du Gouvernement de transition dirigé par Faustin TWAGIRAMUNGU comme le stipulaient lesdits accords.

La concertation avec trois sur quatre des membres du Comité Directeur du M.R.N.D. ne permit pas de dégager un consensus sur un probable candidat au poste de Président de la République, chacun d'eux ayant, semble-t-il, poliment décliné l'offre pour des raisons non avouées, mais en réalité pour ne pas devoir affronter la situation de crise qui prévalait dans le pays.

L'artifice trouvé fut de ne pas appliquer les accords de paix d'ARUSHA, qui, d'après ces responsables du M.R.N.D., avaient été violés en leur article 1 qui mettait fin à la guerre entre le Gouvernement Rwandais et le F.P.R., mais de faire référence à la constitution de juin 1991, tout en sachant qu'elle avait été amendée avec la signature desdits accords le 4 août 1993.

D'après ladite constitution, le Président de la République devait être remplacé pour une période de 90 jours par le Président du Conseil National de Développement ou C.N.D.

La réunion entre le Comité Militaire de Crise et le Comité Directeur du M.R.N.D. aboutit à la convocation des responsables des autres partis politiques, qui avaient en avril 1992 signé avec ce dernier les accords de mise en place d'un Gouvernement de Coalition, à savoir, le M.D.R. ou Mouvement Démocratique Républicain, le P.S.D. ou Parti Social Démocrate, le P.L. ou Parti Libéral, et le P.D.C. ou Parti Démocrate Chrétien.

La question des scissions à l'intérieur de ces partis politiques ne fut pas retenue comme un obstacle dans la mesure où, seules les tendances connues pour soutenir le Président HABYARIMANA devaient être invitées.

Même pour le P.S.D., où tous les membres du Comité Directeur avaient été déjà assassinés et où la scission n'était pas encore publique, les membres devant être invités pour le représenter le furent en fonction de l'opinion qu'avaient sur eux les Comité Militaire de Crise et Directeur du M.R.N.D.

Dans la réunion du 8 avril 1994 où furent également invités, selon les critères définis ci-dessus, les leaders des autres formations politiques participant au gouvernement mis en place en 1992, il fut demandé à chaque parti de présenter ses candidats aux postes habituellement lui dévolus.

Pour le M.D.R., dont j'étais moi-même membre du Bureau Politique, le Comité Directeur confirma la liste qui avait déjà été approuvée par celui-ci dans le cadre des diverses tentatives de mise en place du Gouvernement de Transition Elargi au F.P.R.

Mais, tenant compte du fait que le Congrès du parti M.D.R., tenu à KIGALI les 23 et 24 juillet 1993 avait pris la décision de me nommer au poste de Premier Ministre qui lui revenait dans le Gouvernement de Transition à Base Elargie au F.P.R., et que pour des raisons obscures ce poste avait été frauduleusement attribué à Faustin TWAGIRAMUNGU, comme cette dernière attribution n'était plus de mise, le Comité Directeur du M.D.R. demanda l'application de la décision dudit congrès.

C'est donc dans ces conditions que la direction du parti M.D.R. présenta un seul candidat, sur les quatre postes qui lui revenaient, qui n'avait pas reçu l'aval du Bureau Politique du parti; ledit candidat devant occuper le poste de Ministre de l'Enseignement Primaire et Secondaire, poste qui m'avait été attribué par le Bureau Politique après mon éviction supra-citée.

Pour le M.R.N.D., son Comité Directeur annonça qu'il n'y aurait aucun changement au sein de son équipe gouvernementale.

Il en sera de même pour les partis P.L. et P.D.C., mis à part qu'il sera procédé au remplacement d'un des ministres du P.L. déjà assassiné.

Pour le P.S.D., dont les difficultés ont déjà été évoquées, les participants à cette rencontre, en son nom, pourvoient sous leur propre responsabilité, à la nomination aux différents postes qui lui étaient dévolus, même si un des anciens ministres était toujours vivant, il ne sera pas repris au Gouvernement Intérimaire.

Cette réunion se clôturera par la convocation des candidats ministres retenus en vue de leur présentation et pour leur expliquer la mission qui leur était assignée.

C'est dans ce contexte qu'un des membres du Comité Directeur du M.D.R., qui avait assisté à la réunion supra-citée, dans un véhicule de l'armée, escorté par un certain nombre de militaires des Forces Armées Rwandaises, est venu me chercher à KACYIRU, où je résidais, pour me conduire à l'Ecole Supérieure Militaire, où j'apprendrais officiellement, ma nomination comme Premier Ministre; c'était dans l'après-midi du 8 Avril 1994.

VI. LE FONCTIONNEMENT DU GOUVERNEMENT INTERIMAIRE ET SA PART DE RESPONSABILITE DANS LE GENOCIDE ET LES MASSACRES.

Juste après les cérémonies de prestation de serment par les membres du Gouvernement Intérimaire, qui a eu lieu le samedi 9 avril 1994, ces derniers se sont immédiatement réunis pour planifier leurs programmes d'activité en rapport avec la mission qui venait de leur être assignée.

C'est dans ce cadre qu'a été convoquée une réunion avec tous les préfets de préfecture pour le 11 avril 1994, réunion où ils étaient tous présents ou représentés à l'exception de ceux de RUHENGERI, BUTARE et CYANGUGU.

Lors de cette rencontre, chaque préfet a décrit, sans détour, la situation sécuritaire des populations et de leurs biens dans sa préfecture.

Dans l'ensemble, la situation n'était pas encore très alarmante, mis à part dans les préfectures de KIGALI Ville, KIBUNGO, KIBUYE et GIKONGORO où les préfets ont clairement signalé que certains HUTU s'emparaient déjà aux TUTSI pour les assassiner ou les spolieur de leurs biens et que leur exode avait même commencé.

En conclusion, les préfets ont souhaité recevoir du gouvernement, des directives pour assurer la sécurité dans leur préfecture et pour certains d'entre eux, pour avoir la ligne de conduite à suivre face aux jeunes de certains partis politiques, qui avaient déjà érigé des barrières à différents carrefours routiers où ils tuaient et pillaient les TUTSI en fuite.

La réunion, que je dirigeais, a promis d'examiner toutes les doléances des préfets et de leur transmettre, dans les jours à venir, des directives qu'il fallait suivre en matière de sécurité.

Le jour de cette réunion avec les préfets de préfecture, le haut commandement de l'armée a pris la décision, sans requérir l'avis du Gouvernement, du moins formellement, d'exiger de ce dernier, de quitter KIGALI dès le lendemain de bonne heure.

Cette décision, je ne l'apprendrais, tout à fait par hasard, que le jour même du départ, alors que certains de mes collègues, qui étaient mieux introduits auprès de l'Etat-Major de l'Armée, avaient déjà évacué leurs familles sur BUJUMBURA en route pour BANGUI en République Centre Africaine, avec l'aide des militaires français, présents à KIGALI pour l'évacuation du Rwanda de leurs compatriotes et autres expatriés qui s'y trouvaient.

Malheureusement, pour des raisons que l'on ne connaîtra probablement jamais, ces HUTU évacués de KIGALI seront abandonnés à l'aéroport de BUJUMBURA, d'où ils seront recueillis par l'ambassade du Rwanda au Burundi pour être rapatriés via la préfecture de CYANGUGU, et ainsi se terminera leur aventure.

En quittant KIGALI cette matinée du 12 Avril 1994, les membres du Gouvernement Intérimaire n'avaient pas été avisés du lieu où ils se rendaient, certains d'entre eux ayant en tête CYANGUGU comme destination finale; ce n'est qu'au cours d'un escale à la résidence du préfet de GITARAMA, que la décision de s'établir dans cette ville fut prise.

Après son transfert à GITARAMA, le Gouvernement Intérimaire a pris, sous ma responsabilité, trois décisions qui ont eu des répercussions sur la sécurité dans le pays en général et en particulier sur le génocide et les massacres.

K0235930

**VI.1. REMPLACEMENT ET NOMINATION DE CERTAINS
PREFETS, SOUS-PREFETS ET BOURGOUVESTRES.**

Comme signalé plus haut, seules les préfectures de CYANGUGU, BUTARE et de RUHENGARI n'étaient pas représentées à la réunion du 11 avril 1994.

C'est au cours de cette dernière que l'on apprendra que le préfet de RUHENGARI qui avait passé la nuit du 6 avril 1994 à REMERA dans la ville de KIGALI, avait déjà été assassiné.

Le préfet de CYANGUGU avait quant à lui contacté le Ministère de l'Intérieur et du Développement Communal, à l'absence du Ministre retenu en mission à l'extérieur du pays, pour expliquer les raisons de sa non participation à cette réunion, lesquelles, affirmait-il, étaient liées à l'insécurité persistante dans cette préfecture, tandis que le préfet de BUTARE, n'avait, semble-t-il, pas motivé son absence.

Bien avant le 6 avril 1994, trois autres préfectures n'avaient pas de titulaires:
-KIGALI Rural où après la décision du Gouvernement de Coalition d'imposer que chaque préfecture soit dirigée par un préfet qui en est originaire, à l'exception de KIGALI Ville, l'ancien préfet avait été muté à CYANGUGU, sa préfecture d'origine, tandis que l'ancien préfet de RUHENGARI, muté à KIGALI Rural, d'où il est natif, venait d'être suspendu.
-BYUMBA où son ancien préfet avait été nommé Ministre de la Défense après la démission et la fuite à l'étranger de son prédécesseur.
-GISENYI où le nouveau préfet muté de GIKONGORO suite à la décision gouvernementale supra-citée, venait de décéder.

Mises à part donc les trois préfectures qui n'avaient pas de titulaires, il fut décidé de remplacer trois autres préfets, à savoir, ceux de RUHENGARI, KIBUNGO et BUTARE.

Le préfet de RUHENGARI avait, comme on l'a signalé, été tué à KIGALI, dès la reprise des hostilités entre le F.P.R. et les Forces Armées Rwandaises, tandis que celui de KIBUNGO avait été assassiné, chez lui, de retour de la réunion du 11 avril 1994 à KIGALI, dans des circonstances, semble-t-il, liées aux massacres en cours dans sa préfecture.

Les raisons avancées pour remplacer le préfet de BUTARE étaient qu'il était, disait-on, incapable d'assurer la sécurité de sa population, mais le véritable mobile de son limogeage était qu'il était d'ethnie TUTSI.

La procédure de nomination des préfets, relativement alambiquée, consistait en une entente entre les différents partis politiques participant au gouvernement, sur les différents postes, avant que chaque parti ne fasse parvenir au Ministère de l'Intérieur et du Développement Communal, le ou les nom(s) du ou des candidat(s), pour présentation au conseil des ministres pour approbation et confirmation.

Dans ce cas précis, les partis P.L. et P.S.D. décidèrent d'interchanger leurs préfectures respectives, la raison invoquée, étant de s'assurer que le président de chacune de ces deux formations politiques puisse avoir un préfet issu de ses rangs dans sa propre préfecture; dans les mêmes négociations, le M.R.N.D. consentit à céder, trois des huit préfectures sur onze, dont il avait la responsabilité jusqu'à date, à ses nouveaux alliés, à savoir RUHENGARI pour le M.D.R., GISENYI pour le P.L. et BYUMBA pour la C.D.R., cette dernière concession pour, affirmait-il, tenir compte du poids politique de ce parti injustement écartée de la gestion du pouvoir dans le pays.

Après toutes ces tractations, la nouvelle carte politique du pays se présentait comme suit:

- M.R.N.D: KIGALI Rural, KIGALI Ville, GIKONGORO, CYANGUGU et KIBUYE.
- M.D.R. : GITARAMA, RUHENGARI.
- P.L. : KIBUNGO, GISENYI.
- P.S.D. : BUTARE.
- C.D.R. : BYUMBA.

Cette décision prise par le gouvernement, selon les procédures ci-haut décrites, a eu des conséquences sur l'extension des massacres, notamment dans la préfecture de BUTARE, qui était restée relativement épargnée, et où l'intensification des massacres fut simultanée avec l'éviction de l'ancien préfet, qui sera arrêté avant d'être, dans la suite, assassiné à GITARAMA.

Après les préfets, le gouvernement passa, toujours selon les mêmes procédures, à la nomination de certains nouveaux sous-préfets et bourgoumestres, avec presque, à chaque fois, les mêmes conséquences.

VI.2. NOMINATION DU NOUVEAU CHEF D'ETAT MAJOR ET DE SES ADJOINTS.

Dès son arrivée à GITARAMA, le Gouvernement Intérimaire a été prié par le Chef d'Etat-Major ad interim de prendre une décision autorisant le transfert de l'Etat-Major de KIGALI à RUNDA dans la préfecture de GITARAMA.

Le gouvernement refusa de prendre une telle décision et demanda à l'armée de juger elle-même de l'opportunité ou pas d'opérer ce transfert.

Les officiers supérieurs faisant office d'Etat-Major à l'époque, se seraient ensuite réunis, et auraient pris la décision d'effectivement se déplacer pour s'établir à RUNDA, mais cette décision n'aurait pas reçu l'assentiment des commandants des opérations militaires, qui auraient même menacé de se faire constituer leur propre Etat-Major, qui resterait localisé à KIGALI si leurs supérieurs hiérarchiques mettaient en exécution leur décision de transférer l'Etat-Major à RUNDA.

Faut-il rappeler que dès l'annonce de l'assassinat du Président HABYARIMANA jusqu'à la mise en place du Gouvernement Intérimaire, ce sont les Forces Armées Rwandaises qui assumaient la totalité du pouvoir?

Cette situation les a amenées à prendre un certain nombre de décisions qui n'étaient pas normalement de leur ressort, telle que la nomination d'un Chef d'Etat-Major, allant même jusqu'à la formation effective du nouveau gouvernement sous le couvert des partis politiques.

Il semblerait que d'habitude c'était le gouvernement qui nommait le Chef d'Etat-Major et ses adjoints, et compte-tenu du fait que, celui qui en assurait l'intérim après le décès de son titulaire dans l'attentat contre l'avion du Président HABYARIMANA, avait été nommé par le Comité Militaire de Crise, dont il a été question plus haut, le Ministre de la Défense proposa au Gouvernement Intérimaire de nommer, à titre définitif, un nouveau Chef d'Etat-Major et ses adjoints.

A cette époque, les Forces Armées Rwandaises étaient confrontées à toute une série de conflits internes, dont les plus graves étaient le régionalisme, le conflit de génération et le désaccord sur la mise en application des accords de paix d'ARUSHA.

VI.2.1. LE REGIONALISME AU SEIN DES FORCES ARMEES RWANDAISES.

Ce n'est un secret pour personne, que depuis leur création en 1960, les Forces Armées Rwandaises étaient marquées par un régionalisme à peine voilé.

Il se dit qu'à cette époque, il y avait un consensus entre les politiciens du Sud et du Nord du pays, pour fermer la porte des casernes aux TUTSI, et, qu'ils s'étaient mis d'accord, pour n'opérer les recrutements au sein des Forces Armées Rwandaises que dans les seules régions du Nord du pays, connues pour être habitées par très peu ou pas de TUTSI.

Quand vers 1968 apparurent les premières mésententes entre les ressortissants du Nord du pays appelés 'ABAKIGA' et ceux du Sud dits 'ABANYENDUGA', ces derniers ne voulant pas entendre parler de partage du pouvoir et surtout pas d'alternance à ce niveau, les Nordistes qui contrôlaient l'armée décidèrent, comme c'était d'ailleurs à la mode en Afrique à cette époque, de chasser les Sudistes du pouvoir par un Coup d'Etat militaire.

Sur les 11 jeunes officiers, dont selon toute vraisemblance personne n'avait plus de quarante ans, qui prirent le pouvoir en 1973, sous le nom d'un 'Comité pour la Paix et l'Unité Nationale', huit venaient du Nord du pays dont cinq de GISENYI, et trois de RUHENGARI, seuls trois étaient du Sud du pays, dont un, le seul TUTSI du groupe, était de l'actuelle préfecture de KIGALI Rural, l'autre de GITARAMA, et le dernier de GIKONGORO.

Juste après ce Coup d'Etat, le seul officier de GITARAMA, membre de ceux qui se faisaient alors appelés 'Camarades du Cinq Juillet', qui n'avait pas, selon toute logique, la confiance de ses collègues, dans la mesure où la plupart des dignitaires déchus étaient originaires de la même préfecture que lui, fut immédiatement écarté.

Il sera temporairement nommé ambassadeur du Rwanda dans un des pays voisins, avant d'être rappelé, pour être emprisonné, il sera relâché quelque temps après et mourut dans l'anonymat en simple citoyen, alors que ses anciens collègues étaient toujours au pouvoir.

Ce qui n'était qu'une mésentente entre les ressortissants du Sud et du Nord du pays, devint une véritable haine suite à l'assassinat par le pouvoir du Président HABYARIMANA, de la quasi totalité de toutes les personnes emprisonnées lors dudit Coup d'Etat de 1973, assassinat qui fut mis, sans preuves crédibles, sur le dos du seul directeur du service de renseignements de ce dernier.

C'est sous ce climat de méfiance que cohabitèrent les Sudistes et les Nordistes pendant toute la période qu'a duré le régime du Président HABYARIMANA.

Au niveau de l'armée, depuis le Coup d'Etat de 1973, les Sudistes furent dans la pratique définitivement exclus.

Alors que, comme je l'ai déjà signalé, au cours de la Première République, seuls les FUTSI étaient visés par ces mesures d'exclusion, par le fait, qu'à cette époque, toute personne pouvant justifier de son ethnie HUTU, pouvait avoir accès aux casernes des Forces Armées Rwandaises, à partir de 1973, il y aura un contrôle strict sur les admissions des Sudistes dans l'armée, toutes ethnies confondues, sous le couvert de ce qui s'appelait la politique d'équilibre ethnique et régional.

Les mesures d'exclusion des Sudistes au sein des Forces Armées Rwandaises furent de plus en plus sévères, étant donné le fait que 'le port du costume kaki' était devenu l'un des raccourcis pour s'enrichir rapidement, quand on était officier ou sous-officier, ou pour tout simplement trouver un emploi relativement bien rémunéré, pour les hommes de troupe.

Avec l'attaque du F.P.R., le premier octobre 1990, la situation devait changer, ce qui hier était encore considéré comme un moyen de s'enrichir, devenait un métier dangeureux.

C'est dans ces conditions que les portes des casernes furent grandement ouvertes aux ressortissants du Sud du pays qui, probablement ne se rendaient pas compte, que la situation avait complètement changé et, qu'ils s'engageaient, non plus pour s'enrichir comme leurs prédécesseurs, mais bien pour être envoyés sur le front des combats.

Au moment où la question de la nomination du Chef d'Etat-Major fut posée au Gouvernement Intérimaire, il était clair qu'alors que les Nordistes représentaient la majorité dans la catégorie d'encadrement de l'armée, les Sudistes devenaient quant à eux de plus en plus nombreux au sein des hommes de troupe.

Les officiers supérieurs savaient donc, que la nomination d'un Chef d'Etat-Major originaire du Sud du pays serait mal perçue dans leur rang, alors que celle d'un Nordiste, risquait de mécontenter les ressortissants du Sud, de plus en plus nombreux dans les sans grades.

Par ailleurs, même au sein des officiers ressortissants du Nord du pays, il y avait un régionalisme sous-régional opposant entre elles les préfectures de GISENYI, RUHENGERI et de BYUMBA, chacune revendiquant ce poste de Chef d'Etat-Major.

VI.2.2. LE CONFLIT DE GENERATION.

Depuis le début de la guerre en octobre 1990, les jeunes officiers se plaignaient, quasiment ouvertement, que dans leur catégorie, seuls les vieux bénéficiaient de promotions, alors qu'ils étaient connus pour n'avoir exercé que des fonctions de bureau, parfois sans aucun rapport avec leur carrière militaire.

Ainsi pouvait-on trouver des officiers du rang de colonel, qui n'avaient eu qu'à occuper des fonctions de bureau depuis la fin de leurs études à l'Ecole Supérieure Militaire, alors appelée Ecole des Officiers ou E.O., dont la formation ne durait à cette époque que douze mois.

Pourtant, ceux-ci se mettaient ou étaient mis en avant pour occuper ce poste de Chef d'Etat-Major des Forces Armées Rwandaises, pour un pays qui était en guerre depuis près de quatre ans, alors qu'ils n'avaient jusque là jouer aucun rôle connu dans ce domaine.

Il faudrait noter que la plupart des jeunes ayant embrassé la carrière militaire après les années 1973, l'ont fait plus par souci de promotion sociale que par vocation, surtout si l'on sait qu'à cette époque, même les autorités politiques affirmaient, sans ambages, qu'elles ne redoutaient aucune attaque armée qui proviendrait d'un des pays voisins, avec qui elles entretenaient, répétaient-elles fièrement à qui voulait l'entendre, les meilleures relations du monde.

Au sein des Forces Armées Rwandaises, qui de fait détenaient depuis leur Coup d'Etat en 1973, la réalité du pouvoir et de l'avoir au Rwanda, le nombre de convives s'accroissant plus rapidement que la 'MANNE' à partager, cette situation créa un certain nombre de gens que l'on qualifiait alors de 'mécontents' parmi les jeunes officiers, déçus de ne pas pouvoir, eux aussi, accéder aux prestiges auxquels ils aspiraient de part leur rang, comme le furent leurs aînés.

C'est donc pour remédier à cette situation que, quand le Gouvernement de Coalition mis en place en 1992, avait réussi enfin à contraindre le Général-Major HABYARIMANA à prendre sa retraite conformément à la loi, le nouveau Chef d'Etat-Major qui fut nommé, le Colonel NSABIMANA, promu Général-Major pour la circonstance, était un homme de terrain, relativement jeune qui commandait les opérations dans le MUTARA.

Cette promotion ayant été à l'époque bien accueillie par les jeunes officiers, la nomination du nouveau Chef d'Etat-Major devait en tenir compte.

Malgré ce précédent, les vieux officiers bureaucratiques, se bousculaient pour faire du lobbying au sein des membres du Gouvernement Intérimaire, dans l'espoir de se faire nommer à ce poste.

On a même vu des officiers pensionnés faire pression sur le Gouvernement Intérimaire, pour être repris dans les rangs des officiers d'actifs afin de pouvoir briguer ce poste.

Enfin, on a vu des officiers proches de la retraite, exiger pratiquement, du Gouvernement Intérimaire, d'être promu dans le rang des officiers généraux, dans l'unique dessein de ne pas être contraints de mettre fin à leur carrière militaire, et ainsi rester dans la compétition pour ce poste de Chef d'Etat-Major.

VI.2.3. LE DESACCORD SUR LA MISE EN APPLICATION DES ACCORDS DE PAIX D'ARUSHA.

Au moment où le Gouvernement Intérimaire s'apprêtait à nommer le nouveau Chef d'Etat-Major, les Forces Armées Rwandaises étaient confrontées à un problème très complexe, que personnellement je pointe comme l'une des causes de leur défaite, et qui se rapporte à la mise en application des accords de paix d'ARUSHA.

Ces derniers prévoyaient, entre autres, dans le cadre de la fusion des forces armées du Gouvernement à l'époque avec celles du F.P.R., la réduction des effectifs dans chaque camp.

Du côté des Forces Armées Rwandaises, cette impérative nécessité de réduire leurs effectifs tant au niveau de l'encadrement que des hommes de troupe, ajoutée à l'obligation de dissoudre le contingent de la Garde Présidentielle, avait conduit le commandement à imaginer toute une série d'artifices pour contourner l'application de ces accords de paix dits d'ARUSHA.

Comme je l'ai déjà signalé, avec la guerre, plusieurs jeunes ressortissants du Sud du pays avaient eu accès à l'armée, dans l'unique objectif de les envoyer au front.

En ce qui concerne les cadres militaires, il était de notoriété publique, que ce sont surtout les originaires du Sud du pays qu'on avait pris l'habitude d'envoyer sur le front, raison pour laquelle d'ailleurs, plusieurs d'entre eux le payèrent de leur vie.

Par contre, leurs collègues du Nord du pays étaient prioritairement affectés à des fonctions de bureau ou nommés commandant dans les régions jusque là épargnées par la guerre.

La conséquence d'un tel comportement fut que les officiers et sous-officiers du Sud du pays acquérèrent par la pratique de la guerre, un savoir-faire incontestable par rapport à leurs collègues du Nord du pays.

Avec l'obligation d'appliquer les accords d'ARUSHA, notamment par la réduction des effectifs militaires à tous les niveaux et la dissolution de la troupe de la Garde Présidentielle, il était quasiment sûr que l'on commencerait logiquement par ceux-là qui occupaient les diverses fonctions de bureau ou n'ayant pas de rapport direct avec la carrière militaire.

C'est donc dans ce contexte, que bien avant le 6 avril 1994, le commandement des Forces Armées Rwandaises avait entrepris, dans le plus grand secret, d'envoyer certains soldats de la Garde Présidentielle dans d'autres unités.

De même, un certain nombre d'officiers et sous-officiers, originaires du Nord du pays, d'habitude plus rompus dans les travaux de bureau que dans les combats, avaient été envoyés sur le front pour y remplacer ceux du Sud, qui se voyaient nommés, à leur grande surprise, dans les fonctions de bureau, hier encore inaccessibles par eux.

Ainsi, à la reprise de la guerre en avril 1994, on trouvait sur le front, la plupart du temps, des officiers et sous-officiers non initiés aux combats, qui n'ont eu à appliquer, que la seule tactique de repli, alors que ceux qui avaient l'expérience se retrouvaient dans les différentes fonctions de bureau.

Cette situation devait également entrer en ligne de compte dans la nomination du nouveau Chef d'Etat-Major.

Celle-ci a eu, en définitive des conséquences sur l'extension des massacres, dans la mesure où elle a contribué, pour diverses raisons déjà évoquées, à la prolifération de déserteurs, soit disant mécontents de la nouvelle équipe d'Etat-Major, qui sont venus gonfler les rangs de ceux qui avaient déjà, dès la nuit du 6 avril 1994, fait des massacres et des pillages leur profession.

En revenant sur les accords de paix d'ARUSHA, et leur implication en général pour l'ensemble de la population sur le génocide et les massacres, j'ai constaté que certains ont voulu les imposer, sans aucune considération pour ceux qui ne cessaient de dénoncer leur caractère plutôt irrégulier voir même frauduleux.

Je suis de ceux qui affirment aujourd'hui, que ces accords ont eu une certaine responsabilité, si pas une responsabilité certaine, dans le génocide et les massacres qui ont suivi leur signature.

Il se disait que l'un des objectifs de ces accords était de mettre fin à la guerre entre les Forces Armées Rwandaises et le F.P.R., pour, affirmait-on, permettre le retour des réfugiés TUTSI, contraints à l'exil par les différents régimes HUTU qui se sont succédés au pouvoir après l'indépendance nationale, et ensuite pour permettre l'avènement d'un régime démocratique au Rwanda.

Mais pour cela, il aurait fallu définir avec précision, les deux éléments qui suivent, ce qui ne fut pas le cas, à savoir: -les belligérants, et l'objet de leur différent-.

Autrement, je ne vois pas comment on peut mettre fin à une guerre entre deux belligérants qu'on refuse exprès de qualifier et qui se battent pour une cause qu'on ose pas appeler par son nom.

Dans la mesure où lesdits accords ont été signés, d'une part, au nom du Gouvernement Rwandais, dominé, et c'était vrai, par les HUTU, et d'autre part par, au nom du F.P.R., à majorité TUTSI, et c'est incontestable, cela suppose que ce sont eux qui ont été identifiés comme les deux parties en conflit, que sont donc venus faire les partis politiques de l'intérieur du pays, quand il s'est agi du partage du pouvoir, qui semble avoir ainsi été reconnu comme étant l'objet du conflit?

Dans toute cette histoire des accords dits d'ARUSHA, tout le génie dans la supercherie a été qu'aucun des signataires n'a voulu, pour des raisons non expliquées, se présenter sous son vrai visage, jusqu'à ce qu'il soit mis à découvert par le génocide et les massacres qui auraient certainement pu être évités, si les belligérants avaient été clairement définis et l'objet de leur différent identifié sans détour.

K0235938

Ainsi, ce n'est pas par le fait que le F.P.R. comptait ou compte encore aujourd'hui l'un ou l'autre HUTU dans ses rangs, même si l'un d'entre eux en assurait, à l'époque, symboliquement la présidence, qui l'empêchait ou l'empêcherait même au jour d'aujourd'hui de rester une organisation politico-militaire à majorité TUTSI.

Ce n'est pas non plus, le fait que le gouvernement rwandais d'alors pouvait s'en orgueillir de compter un TUTSI dans ses rangs ou d'en avoir quelques-uns dans ses forces armées, qui aurait pu masquer son caractère monoethnique HUTU.

Si donc le caractère ethnique du conflit rwandais ne faisait l'ombre d'aucun doute, dans la mesure où, d'une part, on savait que le F.P.R. était ethniquement TUTSI, et d'autre part, que le gouvernement était de coloration ethnique HUTU, son règlement ne pouvait par conséquent se faire en occultant la perpétuelle lutte pour le pouvoir entre HUTU et TUTSI au Rwanda.

Même après la signature desdits accords, il était visible pour tout observateur de bonne foi et bien informé, que les deux parties en conflit continuaient leurs préparatifs pour leur prochaine confrontation, si l'on sait qu'elles n'avaient jamais cessé de recruter des jeunes ni d'accumuler des quantités d'armes et de munitions pour leurs armées respectives.

Probablement qu'il n'y avait que les partis politiques de l'intérieur, ou plus exactement leurs dirigeants, qui pour leurs propres intérêts, croyaient ou espéraient en la mise en application effective de ces accords.

En effet, ces leaders donnaient l'impression de ne voir dans ces accords de paix d'ARUSHA que leurs intérêts personnels, naïvement à court terme, comme l'histoire le montrera, sans tenir compte des répercussions qu'ils risquaient d'avoir inévitablement sur la population.

Ainsi, tel leader politique était-il plus préoccupé par l'insertion de son nom dans lesdits accords pour s'assurer qu'il ne puisse pas en être écarté, sans se préoccuper de la tension qu'ils suscitaient dans le pays, y compris au sein de son propre parti.

Il avait été promis à tel autre, une place au parlement ou mieux encore au gouvernement de transition pour acheter son silence ou sa complicité, par le simple fait qu'il avait fait enregistrer un parti politique dont il n'était la plupart du temps, que seul et sa famille à en être membre.

Certains, même aujourd'hui, n'en reviennent pas eux-mêmes d'occuper les postes qui sont les leurs au Rwanda; il s'agit malheureusement d'une infime minorité, si l'on sait que la plupart de ces appelés aux postes par les accords d'ARUSHA ont été, soit contraints à l'exil, soit sont en prison au Rwanda où à l'extérieur de ce pays, s'ils n'ont tout simplement pas été assassinés; comme quoi il s'est vérifié que toutes ses promesses n'étaient qu'un attrape-nigaud à tous ceux-là que l'on qualifera plus tard, à juste titre, d'opportunistes.

Les accords de paix d'ARUSHA ont été, et sont toujours considérés par bon nombre de HUTU, comme une duperie organisée par le F.P.R., avec la complicité de la communauté internationale et un certain nombre d'opportunistes HUTU, pour permettre aux TUTSI de s'emparer de tout le pouvoir au Rwanda.

000 514

K0235939

24

L'histoire, ainsi que leur propre conscience devront un jour ou l'autre juger pour complicité dans le génocide, tous ces opportunistes HUTU qui ont trafiqué la vérité contre une promesse d'entrer au gouvernement ou au parlement élargis au F.P.R., sous le couvert de leurs partis politiques, la plupart du temps contre la volonté de la majorité des adhérents à ces derniers.

Je considère également qu'ils ont leurs mains souillées de sang, tous ceux-là qui, par vengeance et leur haine personnelle envers le Président HABYARIMANA ou son régime, ont fait immolé tout un peuple.

Sont tous autant coupables, tous ceux qui, pour conquérir le pouvoir ou s'y maintenir ont opté pour le jusqu'au boutisme, allant jusqu'au recours aux meurtres de ceux qu'ils considéraient comme leurs ennemis, et pire encore, jusqu'à accepter de sacrifier ceux pour qui ils prétendaient lutter.

Certains des pays qui, au cours des négociations de ces accords d'ARUSHA, se sont cachés derrière la communauté internationale, pour assouvir leur soif hégémonique ou pour régler avec le sang des fils et filles du Rwanda des problèmes internes à leur nation, ceux qui ont tenté par ce conflit, de trouver ou de conserver un quelconque intérêt au Rwanda, qu'il soit d'ordre économique ou linguistique, tous ceux-là, devraient avoir le courage de demander pardon au peuple rwandais.

Pour moi, tous ceux qui ont poussé les deux parties en conflit à signer des accords aussi viciés à la base, et donc inapplicables tant dans leur fonds que dans leur forme, devraient avoir l'humilité de présenter leurs excuses au peuple rwandais, lui qui a été la grande victime, soit de leur manque de perspicacité ou pire encore pour certains, de leur complicité.

Actuellement, le mot ARUSHA est entré dans le vocabulaire courant des rwandais, il ne l'était pas avant la signature des accords qui portent son nom, il faut le noter.

J'aimerais que les sociologues, et en particulier, tous ceux-là qu'on présente ou qui se qualifient eux-mêmes comme des spécialistes de la question rwandaise, certains n'ayant entendu parler de ce pays pour la première fois qu'en avril 1994, j'aimerais donc qu'ils expliquent au monde le sens exact que revêt actuellement pour les Rwandais ce vocable 'ARUSHA'.

Ce que je sais, c'est qu'entre avril et juillet 1994, lors du génocide et des massacres, les bourreaux disaient à leurs victimes qu'ils allaient les 'envoyer en mission à ARUSHA'.

Quelle signification donne-t-on donc aujourd'hui, au fait que les HUTU sont eux aussi à leur tour envoyés à ARUSHA, pour y être jugé, et pourquoi, certains des villages construits pour les rescapés du génocide portent-ils le nom d'ARUSHA?

VI.3. DIRECTIVES POUR RAMENER LA SECURITE DANS LE PAYS.

Lors de la réunion du 11 avril 1994 avec les préfets, le Gouvernement Intérimaire leur avait promis de leur faire parvenir dans les meilleurs délais, des directives à suivre pour assurer la sécurité des personnes et des biens dans leurs préfectures respectives.

Pour divers motifs aux contours souvent non avouables, ces directives n'ont pas pu être disponibles à temps et même quand elles le furent, il était clair qu'elles n'étaient pas susceptibles de contribuer au retour de la sécurité et de la tranquillité dans les régions.

En effet, ces directives ne pouvaient pas ramener la sécurité, dans la mesure où elles ne donnaient pas de réponse adéquate à une des questions importantes posées par les préfets, à savoir, celle relative au comportement à avoir face aux jeunes de certains partis politiques qui avaient érigé, dès la nuit du 6 avril 1994, des barrières sur lesquelles elles assassinaient et pillaient certaines personnes et en particulier les TUTSI.

Bien au contraire, le gouvernement a rendu beaucoup plus complexe cette situation en institutionnalisant la 'DEFENSE CIVILE', faisant de fait, de toute la jeunesse de tout le pays, des 'INTERAHAMWE' potentiels.

Pour bien comprendre comment on en est arrivé là, il convient de faire un retour en arrière jusqu'en 1989, où pour la première fois, l'ambassadeur du Rwanda dans l'ex-ZAIRE a proposé au gouvernement rwandais, de former militairement des jeunes partout dans le pays pour assurer leur propre sécurité en cas de guerre.

En effet, d'après cet ambassadeur, le pays n'avait pas suffisamment de soldats pour résister à une attaque extérieure, qu'il jugeait imminente de la part des exilés TUTSI, et en même temps pouvoir assurer la protection des populations civiles.

L'attaque du F.P.R. eu effectivement lieu le premier octobre 1990, sous forme, dans un premier temps, de guerre classique opposant ses forces à celles du gouvernement rwandais et où les civils n'étaient que très peu concernés.

Mais la situation devait changer dès le mois de novembre de la même année quand le F.P.R. changea de tactique et commença sa guérilla, qui impliquait non seulement les militaires mais également les populations civiles.

Ainsi devait-on assister à un déplacement massif de ces dernières à chaque nouvelle attaque du F.P.R.

C'est dans ce contexte, que le gouvernement rwandais d'alors, prit la décision de commencer à distribuer des armes à la population civile, pour qu'elle puisse assurer elle-même sa sécurité.

Cette distribution d'armes se faisait via les conseillers communaux, qui les remettaient aux réservistes de l'armée et de la gendarmerie, et qui avaient l'obligation de faire des rapports réguliers à leurs bourgoumestres sur l'état de la sécurité dans leurs secteurs respectifs, avec chaque fois copie aux commandants des opérations militaires dans la région.

En date du 8 février 1993, le F.P.R. mena une attaque d'envergure qui fut passer le nombre de déplacés de trois cent mille (300.000) à près d'un million, dont certains arrivèrent jusqu'à la porte de la ville de KIGALI.

Dans l'entretemps, le F.P.R. dénonça, par l'intermédiaire de sa radio dite 'MUKABURA', l'armement des civils par le gouvernement rwandais et intensifia ses attaques sur ces cibles civiles armées mais non bien entraînées, avec entre autres objectifs, la récupération de ces armes, tactique considérée comme moyen d'approvisionnement à bon marché.

Après la mise en place du Gouvernement de Coalition où le M.R.N.D. s'est retrouvé avec quatre autres partis politiques, ces derniers se sont également plaints de cette distribution d'armes aux populations civiles par le gouvernement.

Ces partis d'opposition craignaient que ces armes ne puissent servir à harceler leurs adhérents, surtout qu'elles avaient été distribuées dans les régions où toutes les autorités, de la base au sommet, étaient presque toutes des militants du M.R.N.D.

Comme je l'ai déjà expliqué, cette distribution d'armes aux civils, qui sera plus tard connue sous la dénomination de 'DEFENSE CIVILE', s'est faite selon le rythme, l'ampleur et l'extension des combats entre les Forces Armées Rwandaises et le F.P.R. et par le canal des autorités communales.

Par contre, les jeunes du parti M.R.N.D., appelés 'INTERAHAMWE', ont été armés et entraînés militairement dans un autre cadre, comme je vais le montrer.

Pour le commun des mortels, les 'INTERAHAMWE' étaient connus avant le 6 avril 1994, tout simplement comme les jeunes du parti M.R.N.D., comme d'autres partis en avaient ou pouvaient en avoir.

C'est ainsi que la jeunesse du M.D.R., appelée J.D.R. ou les Jeunes Démocrates Républicains était plus connue sous le sobriquet d'"INKUBA" ou foudre, celle du P.S.D. était connue, sous le nom d'"ABAKOMBOZI" ou libérateurs en Swahili, celle de la C.D.R. s'appelait 'IMPUZAMUGAMBI', ou ceux qui ont un même objectif, tandis que les jeunes libéraux du P.L. n'avaient pas d'appellation particulière.

Dans le cadre de la préparation de la mise en application des accords de paix d'ARUSHA, le parti M.R.N.D. prévoyait une probable reprise des hostilités, qui auraient eu, cette fois pour théâtre, la ville de KIGALI, dans la mesure où le F.P.R. allait y installer officiellement un bataillon de 600 hommes, destinés à assurer la sécurité de ses dignitaires appelés à entrer dans les institutions de la transition à base élargie.

Le M.R.N.D. estimait que ses partisans, et surtout ses leaders, seraient les plus exposés au danger en cas de reprise de la guerre par le F.P.R., dans la mesure où, il trouvait que les autres partis politiques faisant coalition avec lui dans le gouvernement s'étaient alliés à ce dernier.

C'est donc dans ce contexte, que le M.R.N.D. a pris la décision de former militairement sa jeunesse ainsi que celle de son allié la C.D.R., les deux étant qualifiées de jeunesse à tendance républicaine, avec l'objectif affiché d'assurer la sécurité des membres et en particulier des leaders de ces deux formations politiques en cas de rupture du cessez-le-feu.

Dans la même période, le gouvernement, connu pourtant pour le désaccord entre ses membres, pour toute question relative à la sécurité, avait élaboré des directives sur ce qu'il appelait, la 'DEFENSE CIVILE', qui consistait à distribuer les armes à la population civile. pour qu'elle puisse assurer elle-même sa propre sécurité, sur le modèle de ce qui se faisait déjà dans la zone dite des combats.

Selon ce projet, le pays était sur le plan sécuritaire divisé en trois régions:

- La région dite traditionnelle des combats composée des préfectures de BYUMBA et de RUHENGERI, à laquelle s'ajoutait la ville de KIGALI; toute cette zone était considérée comme la plus insécure, raison pour laquelle la distribution des armes devait y être la plus intensive.
- La région d'extension probable des hostilités constituée par les préfectures de KIGALI Rural, KIBUNGO et GISENYI, où il devait y avoir une distribution, plutôt légère, d'armes à la population civile, dans la mesure où les forces armées y étaient déjà présentes en assez grand nombre en prévision de cette reprise de la guerre.
- La région de relative sécurité constituée par les préfectures de GITARAMA, BUTARE, GIKONGORO, CYANGUGU et KIBUYE, où d'après les prévisions, il n'y avait pas de menaces imminentes de guerre.

La confusion entre 'DEFENSE CIVILE' et 'INTERAHAMWE' a été due au fait que ce projet était piloté par le Ministère de l'Intérieur et du Développement Communal et celui de la Défense Nationale qui dépendaient tous les deux du parti M.R.N.D., comme l'étaient les INTERAHAMWE.

Effectivement, dans les faits, il était difficile d'en faire la différence dans la mesure où les 'INTERAHAMWE' formés militairement étaient systématiquement repris dans le cadre de la 'DEFENSE CIVILE' sous l'appellation de jeunesse à tendance républicaine.

Cette dénomination devait servir à faire la différence entre celle-ci et celle des autres partis politiques, considérée, à l'époque, comme acquise au F.P.R., à qui l'on prêtait des visées monarchistes, d'où, dans les coulisses on parlait de jeunesse à tendance républicaine par opposition à celle à tendance monarchiste.

Toute cette préparation avait été faite dans le plus grand secret, mais à partir de la nuit du 6 avril 1994, tous ces civils armés, regroupés, pour les raisons déjà expliquées, au sein de ce que l'on appela la 'DEFENSE CIVILE', composée pour l'essentiel par les responsables de base dans l'administration communale, les militaires résidant dans les quartiers, les réservistes et cette jeunesse dite républicaine, ont été vus sur les barrières avec leurs armes et souvent en treillis militaires, où avec ou sans l'aide de certains militaires résidant habituellement dans les camps, ils participaient aux premiers massacres qui ont eu lieu dans la ville de KIGALI et dont j'ai déjà parlé.

Même si pour toute personne avertie, ces premiers massacres ont été initiés, du moins en ce qui concerne les civils, par des personnes qui avaient toutes la caractéristique d'être membres ou sympathisants du parti M.R.N.D., ils étaient présentés comme des actions du gouvernement ou alors des actions de masse, suite à la confusion déjà relevée entre 'INTERAHAMWE' et 'DEFENSE CIVILE', surtout que le M.R.N.D. n'avait pas d'intérêt à aucun moment à vouloir apparaître comme en étant tout seul responsable.

La situation que je viens de décrire pour la ville de KIGALI n'était guère différente dans les autres régions où des armes avaient, au préalable, été également distribuées, en l'occurrence dans la zone dite d'extension des hostilités.

Avec l'intensification des combats entre les Forces Armées Rwandaises et l'Armée Patriotique Rwandaise, les partis politiques participant au gouvernement, les seuls qui étaient réellement représentatifs de l'opinion, la plupart des autres partis agréés n'ayant qu'une audience très limitée au sein de la population, ont tout fait pour accroître leur coopération avec le M.R.N.D. et pour promouvoir leurs relations avec ce dernier, dans le souci de faire bénéficier leurs propres jeunesses de la formation militaire ainsi que de la distribution des armes.

Par ailleurs, même dans les préfectures qui n'avaient pas été retenues comme insécures et qui, comme par hasard, correspondaient aux régions où le M.R.N.D. était peu ou pas représenté, cela n'y a pas empêché les massacres et le génocide d'y être commis.

Tout débutait timidement par de petits groupes limités de HUTU, la plupart du temps à l'initiative des personnes qui fuyaient de KIGALI ou des autres régions où se déroulaient les combats, ou alors de certains militaires.

Ceux qui initiaient les massacres dans ces régions pouvaient donc être des militaires qualifiés de 'déserteurs' par leurs supérieurs, ou des civils non nécessairement membres du parti M.R.N.D., surtout si l'on sait qu'il s'agit d'endroits où il n'était pas nécessairement prédominant.

Quand la population se rendait compte que ces groupes agissaient en toute impunité, si ce n'est pas avec l'appui parfois manifeste de certaines autorités locales, elle en concluait que ces actes de massacres étaient soutenus d'en haut, comme on disait à l'époque.

Dans la mesure où ni l'Etat-Major de l'armée, ni les leaders des principaux partis politiques participant au gouvernement, ni celui-ci, ne manifestaient une réelle volonté, pour des raisons multiples, de donner des directives pour que cessent ces massacres, la population avait la confirmation de ses pressentiments et ainsi l'extension des massacres devenait inévitable.

Le gouvernement n'a pas manifesté d'empressement à produire des directives claires pour ramener la sécurité dans le pays, et même quand elles ont été produites, il était clair qu'elles ne pouvaient pas arrêter le génocide et les massacres vu, entre autres, leur tiédeur, et surtout dans la mesure où, elles renfermaient un certain nombre de contradictions, notamment en ce qui concerne les barrières et leur gestion.

Le fait également que le gouvernement a officiellement institutionnalisé la 'DEFENSE CIVILE' n'a fait que renforcer dans tout le pays le groupe des 'INTERAHAMWE' déjà à l'oeuvre dans certaines régions.

Il est aussi vrai que la distribution des armes dans le cadre de cette 'DEFENSE CIVILE', en dehors des zones antérieurement retenues comme à risque, a été très fortement soutenue par les partis politiques et l'opinion publique en général; pour ces derniers, c'était un moyen d'armer leurs propres jeunesse et se placer ainsi sur le même pied d'égalité que le M.R.N.D.; tandis que pour un particulier, disposer d'une arme en pleine période de guerre civile, devait être considéré comme l'unique moyen de pouvoir assurer sa survie; raison pour laquelle certains ne réclamaient au gouvernement que l'autorisation d'acquérir des armes à feu par leurs propres moyens si celui-ci était incapable de les leur fournir.

O.2. Conclusion.

K0235944

Il se dit qu'en 1959, le MWAMI MUTARA III RUDAHIGWA avait, dans ses projets, l'intention de créer un parti politique d'union entre les trois groupes ethniques du pays. à savoir: les HUTU, les TUTSI et les TWA.

Il mourut à BUJUMBURA la même année, dans des circonstances non encore élucidées à ce jour, avant d'avoir atteint son objectif, et son demi-frère, KIGERI V NDAHINDURWA, lui succéda à la tête de ce qui était encore le Royaume du Rwanda.

Il sera lui-même renversé au cours de ce qui s'appellera 'la Révolution Sociale de 1959', alors que politiquement il s'appuyé sur un parti dénommé 'UNAR' ou Union Nationale Rwandaise.

Son successeur, Grégoire KAYIBANDA, était à la tête du Mouvement Démocratique Républicain-Parti du Mouvement pour l'Emancipation Hutu, dit M.D.R.-PARMEHUTU, qui s'affichait comme défenseur du menu peuple.

Quand on demandait au Président KAYIBANDA s'il ne confondait pas ce dernier avec les HUTU, particule qu'on retrouve dans l'appellation de sa formation politique, il insistait pour qu'on ne confonde pas le HUTU ethnique et le HUTU social dont il se faisait le défenseur et qui était d'après lui, tout individu opprimé par le régime féodo-monarchique TUTSI du clan NYIGINYA.

En 1973, le Général-Major Juvénal HABYARIMANA, à la tête d'un groupe de militaires regroupés au sein de ce qu'ils avaient appelé 'le Comité pour la Paix et l'Unité Nationale', renversa le Président KAYIBANDA, en l'accusant d'avoir mis en danger la paix et l'unité du pays.

En 1975, pour consolider les acquis de son Coup d'Etat, le Président HABYARIMANA fonda un large rassemblement, seule formation politique légale au sein de laquelle tout Rwandais devait être membre de part sa naissance et qu'il dénomma M.R.N.D. ou 'Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement' avec pour devise 'Unité-Paix-Développement'.

Avec le multipartisme en 1991, ce parti changea tout simplement de nom, tout en gardant le même sigle et la même devise, en s'appelant 'Mouvement Républicain National pour la Démocratie et le Développement'.

En 1980, le Colonel KANYARENGWE fut contraint à l'exil par le régime du Président HABYARIMANA dont, il était pourtant le bras droit, en tant que second en grade après lui, dans une armée qui, contrôlait la réalité du pouvoir depuis 1973.

Il était accusé d'avoir tenté de restaurer l'ex-parti politique M.D.R.-PARMEHUTU, dans l'intention, affirmait-on, d'exterminer le groupe ethnique TUTSI, attitude jugée incompatible avec la politique du Président HABYARIMANA, axée d'après lui, sur la paix et l'unité nationale.

A la fin de l'année 1993, le Colonel KANYARENGWE entra triomphalement dans KIGALI, à la tête de ce qui s'appelle toujours aujourd'hui, la famille F.P.R.-INKOTANYI, qui est une organisation politico-militaire dont la majorité des membres sont de l'ethnie TUTSI.

C'était après une guerre de près de quatre ans, commencée le premier octobre 1990, et dont on dit, qu'elle avait pour objectif, d'une part, de permettre le retour des réfugiés rwandais TUTSI contraints à l'exil par les régimes HUTU des Présidents KAYIBANDA et HABYARIMANA, et d'autre part, pour libérer le peuple rwandais de la dictature incarnée par ce dernier.

En 1994, alors que les cérémonies d'accueil du libérateur ne faisaient que commencer, le pays sombra dans le génocide des TUTSI et le massacre des HUTU que l'on a démagogiquement qualifiés de modérés.

Mais durant la même période, plusieurs centaines de milliers d'autres HUTU, dont la plupart avaient la particularité de ne pas être des sympathisants du F.P.R., furent également massacrés.

Ces assassinats furent ignorés par la communauté internationale, qui en était pourtant informée, faisant comme si ces massacres de HUTU n'avaient pas eu lieu, à tel point qu'au Rwanda aujourd'hui, on range, de façon ironique, ces victimes, parmi ceux que l'on appelle là-bas les 'INFILTRES', entendez- par là les rebelles HUTU qui combattent le pouvoir en place. juste comme si ces HUTU morts étaient toujours vivants.

En juillet 1994, l'armée du F.P.R. parvint effectivement à arrêter le génocide des TUTSI et les massacres des HUTU qui étaient ses partisans, lesquels étaient commis par une petite fraction de l'armée du gouvernement qui était en place et les milices de certains partis politiques alors agréés dans le pays, mais poursuivit même jusque maintenant, ses propres massacres à l'encontre des HUTU soupçonnés de lui être opposés.

Cela ne l'empêcha pas néanmoins de constituer un gouvernement à qui il attribua l'épithète de gouvernement d'union nationale.

Ce petit rappel historique montre que, depuis près de quatre décennies, mais en réalité on aurait pu commencer plus loin dans le temps, tous les régimes qui se sont succédés au Rwanda on fait, de l'unité nationale, leur objectif.

Pourtant à la question de savoir s'il existe un problème entre les trois groupes ethniques qui habitent ce petit pays, les leaders politiques, peu importe l'époque ou leur couleur ethnique, seront unanimes pour vous répondre, qu'il n'y a pas de problème; et c'est là la véritable question - le mensonge.

Certains de ces leaders poussent celui-ci plus loin en affirmant qu'il n'existe d'ailleurs pas d'ethnie au Rwanda, que tous les rwandais sont les mêmes, qu'ils parlent la même langue, ont la même culture et que sais-je encore; et que toute cette différenciation n'est qu'une vue d'esprit inventée par les colons dans le cadre de leur politique de diviser pour régner.

Sans revenir à l'histoire plus ancienne, tant pour le Rwanda que pour l'ensemble de l'Afrique, et qui confirme bel et bien l'existence de ces trois groupes ethniques au Rwanda, si pendant près de 40 ans, le mot unité nationale est chaque fois revenu, c'est que manifestement cette unité n'existe pas, qu'on le veuille ou pas, qu'elle reste à inventer, mais comment?

Certains affirment, avec une certaine arrogance, il faut l'avouer, qu'ils ont suffisamment de force et de volonté et qu'ils l'ont d'ailleurs démontré en arrêtant le génocide, qu'ils ont même pas mal de soutien pour conduire le peuple rwandais vers cette unité et une véritable réconciliation, et d'ajouter, qu'ils sont disposés à en découdre avec quiconque tentera de s'interposer sur leur route vers cet idéal.

Si l'on ne devait juger les leaders politiques que par ce qu'ils disent, il est évident que personne ne pourrait ou ne devrait trouver à redire sur un programme aux objectifs aussi nobles, mais malheureusement, et l'histoire du Rwanda est là pour le rappeler, ce que le peuple rwandais attend d'eux aujourd'hui, ce sont des gestes concrets et non ces bonnes paroles dont il n'a été que trop gavé depuis plusieurs décennies et lui, heureusement, il n'a pas la mémoire courte.

Il ne fait l'ombre d'aucun doute que le pouvoir actuel au Rwanda est un pouvoir monolithique exclusivement du F.P.R.; le fait qu'il ait coopté ses sympathisants dans certaines formations politiques agréées dans le pays avant le génocide ne change en rien cette vérité.

Un véritable gouvernement d'union nationale, capable de rassembler le F.P.R. et ses adversaires d'hier et d'aujourd'hui reste toujours attendu, comme réel premier pas vers l'unité du pays.

Dans le cas contraire, quel mérite aurait le F.P.R. à réaliser la réconciliation entre ses partisans de l'intérieur et de l'extérieur du pays, comme s'ils avaient jamais été en conflit? A mon sens, on n'a pas besoin de réconciliation entre les amis mais avec les ennemis.

Pour réaliser cet idéal d'unité de la nation rwandaise, il y en a qui voient en la démocratie la seule voie susceptible de garantir à plus long terme cette cohésion nationale, préalable à toute réconciliation entre les trois ethnies du pays.

Malheureusement, ce chemin est encore truffé d'embûches, dans la mesure où, certains n'hésitent pas d'affirmer que le peuple rwandais reste encore ignorant, et ce y compris ceux qui, en son sein, prétendent être des intellectuels, la preuve étant que beaucoup d'entre eux se sont livrés au génocide et aux massacres, et que pour cela la population n'est pas encore assez mûre pour la démocratie.

Les tenants d'une telle affirmation, préconisent une formation civique d'une certaine frange de la population par une élite qui s'est autoproclamée telle, même si on n'a pas la preuve qu'elle soit elle-même nécessairement instruite ou civiquement mieux formée, le tout étant qu'elle a déjà fait ses preuves de patriotisme notamment en arrêtant le génocide, affirment-ils.

Ces illuminés en profitent pour démontrer que de telles formations ont déjà fait leur preuve, à l'instar de celles qu'on dispense aux HUTU récemment rapatriés de l'ex-ZAIRE ou de la TANZANIE où, paraît-il, on leur avait bourré le crâne de 'l'esprit génocidaire'.

On croit parfois rêver! Tout cela semble nous ramener, si pas quelques siècles, du moins quelques décennies, en arrière tant au Rwanda qu'ailleurs dans le monde.

N'a-t-on pas vu, il y a seulement quelques années de cela, dans d'autres pays, sous d'autres cieux, de la même façon, de petits groupes de gens, se prendre pour des illuminés, se croyant seuls à avoir un patriotisme au-dessus de tout soupçon, se mettre à acquérir par tous les moyens une force militaire destinée à écraser ceux qu'ils considéraient comme opposés à leur vision du monde?

L'un de ces pays en question n'était-il pas la première puissance militaire de notre continent, alors que l'autre était la deuxième du monde?

Dans ces pays, les dissidents n'étaient-ils pas envoyés dans des centres de rééducation. l'équivalent en grandeur nature des 'INGANDO' du Rwanda pour les intellectuels HUTU rapatriés, ou en prison si on les jugeait irrécupérables?

Suite à la pression populaire, et sans nécessairement recourir à la violence, ces leaders éclairés n'ont-ils pas été forcés de laisser le peuple décider lui-même de la façon dont il attendait être gouverné?

Il semble que c'est cela que la communauté internationale a appelé 'DEMOCRATIE'; il est bien clair qu'elle ne se donne pas cette démocratie, nous en avons la preuve, mais se prend!

Ceux qui s'illusionnent encore que le peuple rwandais acceptera, sous je ne sais quel prétexte, d'être éternellement privé de son droit à se choisir ses dirigeants doivent déchanter, tout comme il ne pourra pas s'accomoder d'une 'démocratie bananière' qui ne reconnaîtrait pas le principe universel d'un homme une voix, même si tous les efforts doivent effectivement être déployés pour garantir réellement les droits des minorités.

Il ne faut donc pas s'imaginer que l'on puisse arrêter la marche de l'histoire, même avec la force ou la ruse, même en essayant de faire le lavage d'esprit, le génocide ne devrait pas non plus servir de voile à certaines personnes pour refuser d'affronter cette réalité de face.

Par contre, je suis effectivement de ceux qui pensent qu'une certaine formation reste indispensable pour les Rwandais, seulement pour moi, elle doit être dispensée, non à ceux à qui on la destine aujourd'hui, mais aux dirigeants, aussi bien ceux d'hier que ceux qui sont au pouvoir aujourd'hui et même ceux qui ambitionnent de diriger les autres demain.

Cette formation serait faite aux dirigeants par les dirigés qui me semblent être beaucoup plus informés et formés que leurs leaders ne le pensent.

Ce qui est sûr, c'est que ces premiers n'ont absolument pas besoin d'une quelconque formation sur la réconciliation et l'unité nationales, domaine où, du moins en théorie, ils sont, comme je l'ai rappelé, tous passés experts, tout au plus auraient-ils besoin d'un peu de pratique!

Ils ont par contre beaucoup à apprendre de la population, c'est-à-dire de leurs dirigés, en matière de non recours au mensonge pour convaincre, dans le domaine du respect de la parole donnée, en matière de patriotisme, d'honnêteté, pour s'astreindre à ne pas confondre leurs intérêts avec ceux du peuple ou du pays, à ne pas confondre intelligence et ruse, enfin en matière de modestie et que sais-je encore!

Après la formation, ceux qui aspirent à diriger les autres seraient impérativement soumis à un test préparé et présenté par leurs formateurs, qui seraient dans ce cas le peuple, c'est cela apparemment qu'ailleurs on appelle 'DEMOCRATIE'.

Pourquoi donc le peuple rwandais devrait-il être privé de son droit de se choisir lui-même ses dirigeants?

Il y en a certainement qui seront tentés de répondre que seul le génocide justifie une telle privation, mais ma réplique est que si le peuple rwandais avait effectivement eu le droit, reconnu par ailleurs à tous les autres peuples du monde entier, de décider de son destin, il n'y aurait probablement pas eu de génocide.

En prenant les armes en 1990, le F.P.R. ne devait pas ignorer que les ethnies HUTU et TUTSI cohabitent au Rwanda, tant bien que mal, dans un équilibre instable et qu'une moindre erreur ne pouvait que conduire à l'irréparable, c'est-à-dire au génocide.

Cela ne l'a pas arrêté dans sa volonté de conquérir le pouvoir par les armes, il ne peut donc qu'être, aussi paradoxal que ça puisse paraître, politiquement responsable de ce génocide.

Je prend à témoin la communauté internationale, pour que demain elle ne se dérobe plus, si elle ne prend pas, maintenant et sans tarder, une initiative pour restaurer la confiance entre les HUTU et les TUTSI, laquelle ne peut l'être par le pouvoir monolithique du F.P.R. au Rwanda.

Vu l'imminence d'une nouvelle explosion de violence, il est indispensable que les leaders reconnus des deux groupes ethniques, puissent se rencontrer sous l'égide de la communauté internationale, sur un terrain neutre et se parler, les yeux dans les yeux, sans détour, en laissant dans les vestiaires leurs haines et leurs complexes de toute sorte.

Les discussions devront porter sur:

- Toute la vérité sur le génocide des TUTSI et les massacres des populations civiles HUTU qui ont eu lieu entre avril et juillet 1994;
- Les véritables causes de la guerre dite d'octobre 1990, les massacres et le déplacement des populations qu'elle a occasionnés de part et d'autre;
- La question des réfugiés rwandais et le problème de citoyenneté des 'RWANDOPHONES' installés de longue date dans la plupart des pays des grands lacs;
- Le conflit entre HUTU et TUTSI et entre le nord et le sud du pays;
- La gestion du pouvoir au Rwanda, qui est et reste la source essentielle de conflit entre HUTU et TUTSI;
- Toutes les autres questions qui divisent encore aujourd'hui les Rwandais.

Le chagrin, justifié des rescapés TUTSI du génocide, ne sera en aucun cas apaisé par un emprisonnement aveugle des HUTU en masse, en amalgamant criminels et innocentes personnes, dans l'unique dessein de se donner bonne conscience.

La pendaison des criminels ou présumés tels, comme certains ne cessent de le réclamer à corps et à cri, ne peut suffire pour endiguer la haine entre HUTU et TUTSI.

Ce n'est pas par la 'clochardisation' de l'élite HUTU, en lui privant de toute source de revenu, sous le couvert du dégraissage de la fonction publique ou d'autres astuces, qu'on arrivera à la contraindre à la soumission à un pouvoir dont elle se rend bien compte qu'il attende à son existence même.

Même si ça devait leur prendre des décennies, les paysans HUTU ne cesseront de réclamer leurs droits bafoués en les obligeants de partager, sans indemnisation, leurs propriétés foncières avec les TUTSI rentrés récemment d'exil.

Ce n'est pas par l'humiliation dans les centres de rééducation qu'on amènera les intellectuels HUTU à renoncer à leurs aspirations naturelles à la liberté et à la démocratie.

Par contre, plutôt que de se voiler les yeux, tous les HUTU, doivent se contraindre à dire la vérité sur le génocide des TUTSI, celle-ci étant le seul gage pour couper court à toute suspicion entre les deux groupes ethniques.

Mais, la réconciliation, dont on parle tant, entre TUTSI et HUTU ne sera possible que si la vérité sur le massacre des milliers de HUTU par l'armée du F.P.R. est également mise à jour et que les responsables de ces assassinats sans nom sont poursuivis, comme le sont ou doivent l'être ceux du génocide des TUTSI.

La volonté affichée par le pouvoir actuel de KIGALI de confisquer, sous divers prétextes, les biens des HUTU au profit des TUTSI récemment rapatriés, de même que la discrimination observée entre les victimes TUTSI et HUTU de la tragédie rwandaise, ne peut qu'approfondir le fossé entre les deux communautés.

Se convaincre qu'on a affaire à un HUTU différent de celui qu'on décrivait dans les livres d'histoire au début du vingtième siècle, permettrait au régime du F.P.R. de ne pas s'entêter à prescrire, pour soigner le mal rwandais, des médicaments 'périmés' tels que, la force ou les centres de rééducation qu'il appelle ironiquement 'INGANDO', réservés d'habitude, comme on sait, aux boys scouts et autres mouvements de jeunesse, mais de s'inscrire dans la thérapie moderne qui préconise les négociations et la voie démocratique pour régler tous les conflits sociaux ou politiques.

Il faut que les HUTU que l'on appelle les 'INFILTRES' au Rwanda, comprennent qu'il n'y a aucune gloire à s'attaquer aux rescapés du génocide, aux vieillards, aux femmes et aux enfants, que de tels actes ne suscitent que réprobation dans le monde entier et qu'en définitive, cette voie n'est pas la plus appropriée pour une solution durable au conflit rwandais.

L'on doit se dire, que ni la force, d'où qu'elle vienne, ni la vengeance, ni une justice du vainqueur sur le vaincu, ne pourront conduire à l'unité, à la pacification du pays et encore moins à la réconciliation nationale.

Mais seule une justice pour tous et toute la vérité sur les événements qui ont endeuillé le pays, sont susceptibles de contribuer à restaurer la confiance entre les différentes communautés ethniques du Rwanda, préalable nécessaire à cette réconciliation ardemment souhaitée par tout le monde.

Il y a bel et bien du feu dans la case 'RWANDA', qu'on ne dise donc plus, une fois de plus, qu'on ne pouvait pas prévoir ce qui est entrain d'arriver, sinon une telle naïveté pourrait un jour ou l'autre, être assimilée, si pas à de la complicité, du moins à de la non assistance à peuple en danger.

Jean KAMBANDA.

SOMMAIRE 35

O.1. Introduction	1
I. LE GENOCIDE DES TUTSI ET LE MASSACRE DE CERTAINS HUTU	4
II. L'ASSASSINAT DU PRESIDENT HABYARIMANA	6
III. L'ASSASSINAT DES CASQUES BLEUS BELGES	8
IV. LES MASSACRES AVANT LA MISE EN PLACE DU GOUVERNEMENT INTERIMAIRE	11
V. LA MISE EN PLACE DU GOUVERNEMENT INTERIMAIRE	12
VI. LE FONCTIONNEMENT DU GOUVERNEMENT INTERIMAIRE ET SA PART DE RESPONSABILITE DANS LE GENOCIDE ET LES MASSACRES	14
VI.1. REMPLACEMENT ET NOMINATION DE CERTAINS PREFETS, SOUS-PREFETS ET BOURGOMESTRES	15
VI.2. NOMINATION DU NOUVEAU CHEF D'ETAT-MAJOR ET DE SES ADJOINTS	17
VI.2.1. LE REGIONALISME AU SEIN DES FORCES ARMEES RWANDAISES	18
VI.2.2. LE CONFLIT DE GENERATION	20
VI.2.3. LE DESACCORD SUR LA MISE EN APPLICATION DES ACCORDS DE PAIX D'ARUSHA	21
VI.3. DIRECTIVES POUR RAMENER LA SECURITE DANS LE PAYS	25
O.2. Conclusion	29